



# CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

---

Réf. : NV/10/01/2024-10-10

Lettre simple

**ORANGE SA**

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Madame Christel Heydemann**  
Directrice Générale

Paris, le 10 octobre 2024

**Objet : Demande de rétablissement de l'enquête triennale du Comité National de Prévention du Stress (CNPS) en 2024**

Madame la Directrice Générale,

Le Comité National de Prévention du Stress (CNPS), a été mis en place dans le cadre de l'Accord du 6 mai 2010 relatif à l'évaluation et à la prévention des Risques Psychosociaux (RPS).

Il a pour principales missions de :

- Élaborer une méthodologie commune pour l'analyse des RPS au sein du groupe Orange ;
- Superviser l'« enquête triennale sur les conditions de travail et le stress » ;
- Formuler des recommandations sur les conditions de travail et la prévention du stress, en vue d'alimenter le plan d'actions pluriannuel du groupe ;
- Suivre la mise en œuvre de ce plan, ainsi que les indicateurs et engagements en matière de réduction des RPS.

L'« enquête triennale sur les conditions de travail et le stress » est coconstruite par la Direction, les organisations syndicales et SECAFI, une expertise agréée par le Ministère du Travail.

Elle permet notamment de :

- Identifier les situations de stress et les facteurs de risques psychosociaux conformément aux catégories définies par le Rapport Gollac
- Suivre l'évolution des conditions de travail dans le temps
- Alimenter les plans d'actions RPS à tous les niveaux du groupe Orange en France
- Améliorer durablement les conditions de travail des salariés du groupe.

Les résultats s'appuient sur les réponses de plusieurs dizaines de milliers de salariés en France. Cette « enquête triennale sur les conditions de travail et le stress » était planifiée du 4 au 15 novembre 2024. Les membres du CNPS travaillent depuis plusieurs mois en vue de cette échéance. Rappelons que les résultats de cette enquête sont essentiels pour alimenter les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et pour élaborer le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) 2025, dans le respect des calendriers des instances officielles.

Lors de la réunion du CNPS le 20 septembre 2024, la Direction a annoncé unilatéralement le report à 2025 de l'« enquête triennale sur les conditions de travail et le stress » et ce, en dépit de la contestation unanime de l'ensemble des représentants des organisations syndicales siégeant au CNPS (cf. pièce jointe). La Direction semble faire le choix de prioriser son étude sur la culture d'entreprise présentée lors de l'intervention du 17 septembre 2024 à tous les salariés ainsi que son sondage annuel « Voice Up », et ceci au détriment de la prévention des risques psychosociaux.

Le climat interne de notre entreprise est aujourd'hui marqué par un niveau élevé d'arrêts maladie de longue durée, une multiplication des situations de surcharge de travail, ainsi qu'une recrudescence des suicides et tentatives de suicide. Si l'« enquête triennale sur les conditions de travail et le stress » venait à être reportée, les résultats ne pourraient pas être intégrés dans les plans de prévention du groupe Orange France en 2025. Cette décision constitue un manquement à l'article L4121-1 du Code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses employés ainsi qu'une entrave à la mission du CNPS.

Par ailleurs, les membres du CNPS ont, à l'unanimité, demandé à la Direction en décembre 2023 la communication des indicateurs prévus à l'article 4.1.3 de l'accord de 2010, en particulier, les données concernant les faits suicidaires sur les années 2022 et 2023. Cette demande, formalisée par une déclaration commune inter-organisations syndicales (cf. pièce jointe), est restée sans suite, tout comme la seconde déclaration de mars 2024 (cf. pièce jointe). De plus, la CFE-CGC a alerté sur cette situation lors du CSEC du 10 septembre 2024 (cf. pièce jointe).

La CFE-CGC Orange demande instamment le rétablissement de l'« enquête triennale sur les conditions de travail et le stress » telle que prévue en novembre 2024 ; cette enquête étant la principale source d'évaluation des risques psychosociaux des personnels Orange en France. **À défaut de remise en place de l'enquête sous 8 jours, la CFE-CGC Orange saisira la justice pour réclamer une exécution sous astreinte aux dates prévues.**

Nous appelons également à la restauration d'un dialogue social constructif dans l'ensemble des échanges avec les représentants du personnel.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie VAYRON  
Secrétaire du CNPS



Patrice SEURIN  
Délégué Syndical Central CFE-CGC



#### Copies

- Direction Générale du Travail
- Inspection du Travail

#### Pièces jointes

- Déclaration commune inter-organisations syndicales CNPS de décembre 2023
- Déclaration commune inter-organisations syndicales CNPS de mars 2024
- Déclaration préalable CFE-CGC au CSEC du 10 septembre 2024
- Déclaration commune inter-organisations syndicales CNPS de septembre 2024